

## [Chiffre de la semaine] 42 % des docteurs de 2014 sont de nationalité étrangère, contre 21 % en 2000

Paris - Publié le vendredi 8 novembre 2019 à 18 h 24 - Actualité n° 167549

« La formation doctorale attire une proportion importante d'étudiants internationaux en France puisque 42 % des diplômés sont de nationalité étrangère », contre 21 % en 2000 et 28 % en 2005, selon une note d'information du [Sies](#) sur « la mobilité internationale des jeunes docteurs en emploi », publiée le 24/10/2019.

Cette étude présente et analyse des résultats relatifs à l'insertion professionnelle des docteurs étrangers d'une part, des docteurs résidant à l'étranger d'autre part, trois ans après l'obtention en 2014 de leur diplôme. Elle est réalisée à partir de l'enquête nationale « IP DOC 2017 », conduite au premier semestre 2018 sous le pilotage du Sies et ayant impliqué une soixantaine d'établissements ou [Comue](#) délivrant des doctorats.

Moins de deux docteurs français sur dix occupent un emploi à l'étranger, trois ans après l'obtention de leur doctorat en France en 2014. Ils se trouvent majoritairement en Europe (56 %), dont 23 % au Royaume-Uni, 22 % en Suisse, 12 % en Allemagne et 12 % en Belgique. « La langue et les opportunités professionnelles au regard notamment de la discipline étudiée jouent sans doute un rôle important dans cette distribution », note le Sies.

Le continent américain est le second lieu d'escale pour ces docteurs français résidant à l'étranger trois ans après l'obtention de leur doctorat. « Sans surprise, l'Amérique du Nord prédomine : parmi eux, deux-tiers sont aux États-Unis et 28 % au Canada ».

L'étude montre également que « le secteur académique est, comme pour l'ensemble des docteurs, le premier employeur des docteurs en emploi hors de France. Toutefois, les docteurs installés à l'étranger sont beaucoup plus fréquemment en emploi dans ce secteur que l'ensemble des diplômés de 2014 : sept docteurs sur dix y exercent leur activité, contre un sur deux pour l'ensemble des docteurs, soit un écart de près de 20 points ».

---

### À propos de l'enquête IP DOC 2017

Cette enquête, initialement expérimentale, est désormais réalisée à un rythme biennal et associe la quasi-totalité des établissements délivrant des doctorats. Elle est pilotée par le [Mesri](#), en partenariat avec la [CPU](#) et la [Cdefi](#). Elle associe également le RNCD (réseau national des collèges doctoraux) et Réosup, le réseau des observatoires de l'enseignement supérieur.

*« Ce partenariat d'ampleur a permis l'interrogation, pour la première fois en 2018, de la presque totalité des docteurs diplômés en 2014 en France, quels que soient leur nationalité et leur âge, et quel que soit ensuite leur choix de résidence une fois leur diplôme obtenu. L'enquête a été réalisée au premier semestre 2018 et porte sur l'insertion à un an, au 01/12/2015, et à trois ans, au 01/12/2017.*

*Près de 13 055 docteurs diplômés en France, toutes nationalités et tous âges confondus, sont entrés dans le champ de cette enquête sur 14 400 diplômés en 2014. Le taux de réponse net à l'enquête est de 54 %, soit 7 055 réponses exploitables. Ces réponses ont été redressées de manière à ce qu'elles soient représentatives de l'ensemble des docteurs diplômés en 2014. »*

Comblant une absence d'information

« De manière générale, les dispositifs de mesure de l'insertion des jeunes diplômés sont le plus souvent limités à ceux résidant en France », observe le [Sies](#).

« Une telle limitation apparaît peu pertinente pour le diplôme de doctorat :

- d'une part en raison de l'importance de la part des étrangers parmi les docteurs formés en France, pour lesquels on peut s'attendre à observer un taux de retour significatif vers leur pays d'origine ou de départ vers d'autres pays ;
- et, d'autre part parce que l'emploi des docteurs est fortement internationalisé les premières années suivant l'obtention de leur diplôme, dans le cadre des post-doctorats proposés dans les milieux académiques de la plupart des pays. »

Ainsi, un des objectifs de cette enquête « est notamment, de pallier cette absence d'information en proposant des analyses statistiques fiables et comparables entre sous-populations selon la nationalité d'origine ou selon le lieu d'insertion (pays et secteur d'emploi). »

## Détail de la mobilité internationale des docteurs

D'après l'enquête annuelle du Mesri sur les doctorants et docteurs, réalisée auprès des écoles doctorales, on estime à près de 9 % la part des docteurs diplômés en 2014 ayant réalisé leur thèse en cotutelle internationale.

Or « l'internationalisation de la formation, qu'elle concerne une cotutelle internationale, ou qu'elle se matérialise par une mobilité internationale sur un temps significatif, d'au moins trois mois, apparaît se traduire par des perspectives d'emploi à l'étranger beaucoup plus nombreuses ou par une appétence pour une mobilité internationale en début de carrière ».

Ainsi, « parmi l'ensemble des docteurs en emploi ayant été inscrit en cotutelle ou ayant fait une mobilité internationale, 58 % travaillent à l'étranger trois ans après l'obtention de leur diplôme », contre 26 % pour ceux ayant bénéficié d'une tutelle simple et n'ayant pas quitté la France.

- Parmi les docteurs inscrits en cotutelle, les docteurs de nationalité étrangère sont, logiquement, ceux qui travaillent plus fréquemment hors de France (74 % et 29 % pour les docteurs français).
- Pour les autres, les docteurs de nationalité étrangère travaillant hors de France représentent 47 % et les docteurs français 13 %.

« L'impact de l'internationalisation de la thèse sur la mobilité internationale ultérieure est donc fort, aussi bien pour les docteurs étrangers formés en France que pour les docteurs français », conclut le Sies.

#### Des disciplines plus porteuses que d'autres

Certaines disciplines de thèse sont plus porteuses de mobilité internationale que d'autres pour les jeunes docteurs français. Ainsi, 28 % des docteurs français en sciences du vivant sont en emploi à l'étranger trois ans après leur thèse, contre 11 % en sciences humaines et humanités ou 12 % en sciences de la société. La moyenne des disciplines est de 18 %.

« Plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer ces écarts. Les opportunités respectives en France et à l'étranger sont sans doute l'un des facteurs, en lien notamment avec le type de secteur - public ou privé - qui offrent différemment des possibilités d'emploi selon la discipline de formation », avance le Sies.

**TABLEAU 3 - Part des docteurs en emploi à l'étranger 36 mois après l'obtention de leur doctorat selon la discipline de la thèse et la nationalité (en %)**

	Moyenne nationale	Français	Étrangers
<b>Sciences et leurs interactions</b>	<b>35</b>	<b>17</b>	<b>53</b>
Mathématiques et leurs interactions	38	18	55
Physique	36	21	57
Sciences de la terre et de l'univers, espace	40	26	70
Chimie et sc. des matériaux	36	19	60
Sciences pour l'ingénieur	30	9	52
Sciences et TIC	35	17	46
<b>Sciences du vivant</b>	<b>37</b>	<b>28</b>	<b>57</b>
Biologie, médecine et santé	37	29	55
Sciences agronomiques et écologiques	34	21	68
<b>Sciences humaines et humanités</b>	<b>28</b>	<b>11</b>	<b>64</b>
Langues et littératures	26	11	52
Philosophie et arts	27	10	68
Histoire, géographie	30	12	72
Sciences humaines	28	13	67
<b>Sciences de la société</b>	<b>34</b>	<b>12</b>	<b>62</b>
Sciences économiques et de gestion	36	15	60
Sciences juridiques et politiques	32	8	63
Sciences sociales, sociologie, démographie	35	14	67
<b>Ensemble</b>	<b>34</b>	<b>18</b>	<b>57</b>

Part des docteurs en emploi à l'étranger 36 mois après l'obtention de leur doctorat selon la discipline de la thèse et la nationalité - © D.R.

## À l'étranger, le secteur académique majoritaire mais pas forcément synonyme de stabilité pour tous

Quelle que soit la nationalité du docteur, l'emploi occupé à l'étranger est majoritairement un poste dans le secteur académique, et ce à quasi égale proportion selon la nationalité, française ou étrangère, du docteur : 71 % pour les docteurs français et 66 % pour les docteurs de nationalité étrangère.

Toutefois, « seul un docteur français sur dix à l'étranger occupe un emploi permanent dans ce secteur (contre six Français sur dix installés en France) ».

Du côté des docteurs étrangers, 38 % de ceux en emploi sont retournés dans leur pays d'origine trois ans après l'obtention de leur doctorat. Installés dans leur pays, leurs conditions d'emploi sont satisfaisantes : 95 % occupent un emploi de cadre et 71 % un emploi permanent. En revanche, lorsque les docteurs étrangers ne travaillent ni en France ni dans leur pays d'origine, la part de l'emploi stable est minoritaire (42 %).

*Ainsi, « pour les docteurs en emploi dans leur pays d'origine, cela suggère que le retour au pays permet de manière assez fréquente d'obtenir au bout de trois ans un emploi stable dans le secteur académique, alors que les autres situations d'emploi à l'étranger, hors retour au pays d'origine, refléteront plus souvent un emploi non stable de type post-doctoral ».*

## Et pour ceux restant sur le territoire français ?

Un taux de diplômés étrangers plus important dans le privé

Trois ans après l'obtention de leur doctorat, 35 % des docteurs français travaillant en France sont employés dans le secteur privé. Une proportion plus élevée pour les docteurs étrangers travaillant sur le territoire français :

*« Quasiment la moitié est en emploi en entreprise (soit 16 points de plus que pour l'ensemble des docteurs, quelle que soit leur nationalité - 33 %), avec une part égale entre l'activité de R&D et hors activité de R&D ».*

Mais pour le Sies, « ce n'est pas surprenant, lorsque le lien avec la discipline de leur thèse est fait ».

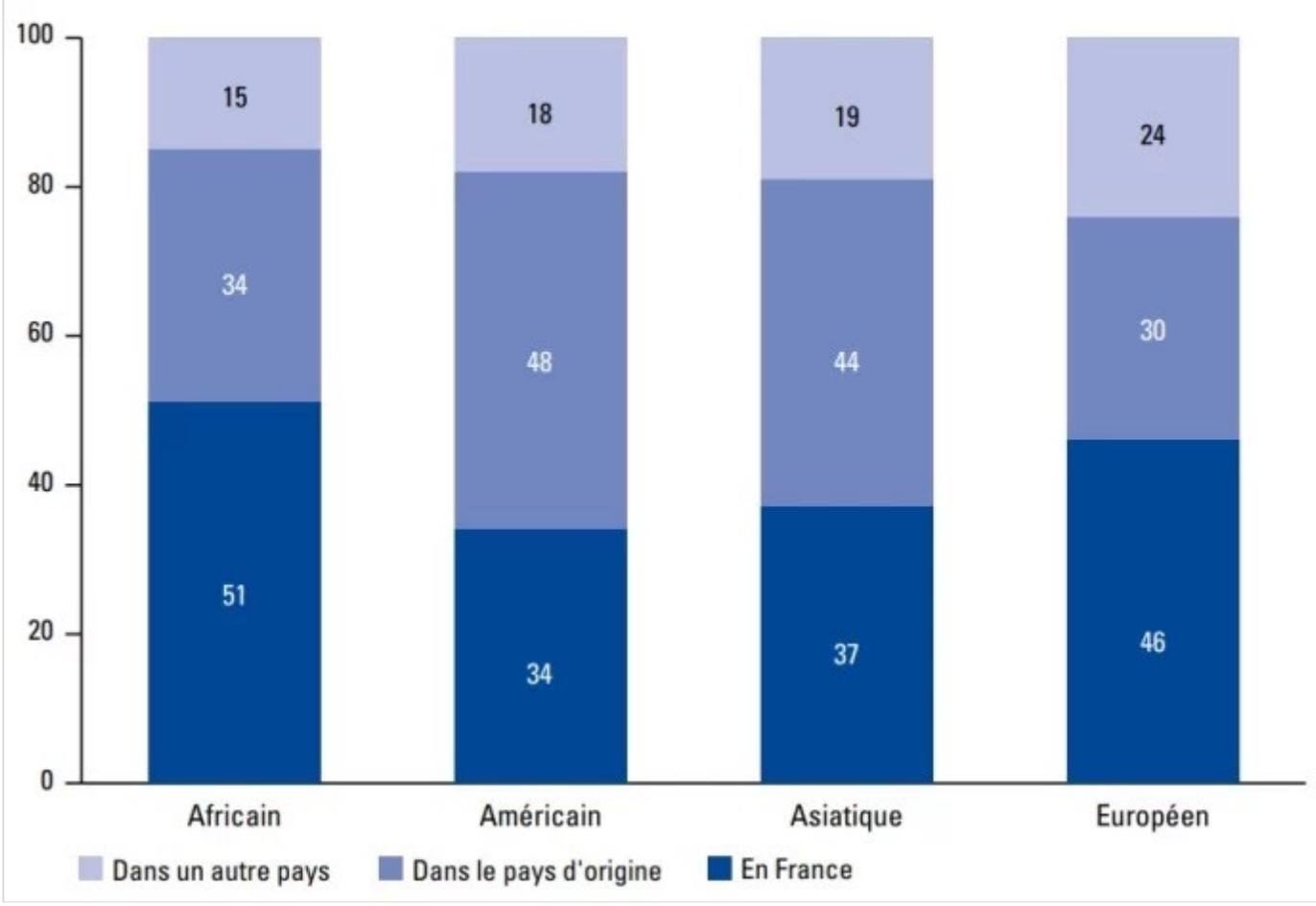
*« En effet, trois ans après la thèse, près de la moitié des docteurs diplômés en «sciences et leurs interactions» exercent leur emploi dans le secteur des entreprises. Or, ce sont dans ces disciplines que 54 % des docteurs étrangers ont soutenu leur thèse (dont 18 % en sciences et TIC et 14 % en sciences de l'ingénieur), contre 39 % des docteurs français. »*

La moitié des docteurs africains et européens restent travailler en France

Si « les docteurs américains et asiatiques en emploi quittent le plus souvent la France (à peine un tiers de ceux en emploi trois ans après leur doctorat sont encore sur le territoire français) », ce n'est pas le cas des docteurs africains qui restent en majorité, « en partie parce qu'ils ont suivi une formation longue en France ».

« Mais ce choix de rester en France est aussi le cas des jeunes docteurs européens, puisque près d'un docteur en emploi sur deux travaille en France et moins d'un sur trois travaille dans son pays d'origine trois ans après la thèse, chiffre le plus faible de tous les continents », ajoute le Sies.

**GRAPHIQUE 3 - Lieu de travail des docteurs étrangers selon le continent d'origine du docteur (en %)**



Lieu de travail des docteurs étrangers selon le continent d'origine - © Sies

## Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation



L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont rassemblés dans un ministère depuis le 17/05/2017. Frédérique Vidal en est la ministre.

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

21, rue Descartes

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 2286, créée le 11/07/14 à 04:20 - MàJ le 03/10/19 à 12:23

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »